

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget GEMAPI BUDGET PRIMITIF 2022

Séance du 11 avril 2022
Dûment convoqué le 5 avril 2022

En l'an 2022, le lundi 11 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (6) : C. DELIAS, F. DESCLAUX, J.-L. LACUBE, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PRUDENTOS.

Pouvoirs (6) : A. BOUSQUET (à M. GARCIA), J.-L. DEMELIN (à P-L LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET), G. VICENS (à J. CORDELETTE).

Secrétaire de séance : Antonin HUG.
Acte n° : CCPC-2022101-34

Rapport

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la conférence des maires du 4 AVRIL 2022.

le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	330 126,00€	165 312,00€
Report 2021		164 814,00€
TOTAL	330 126,00€	330 126,00€

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	300 000,00€	300 007,87€
Report 2021	7,87€	
TOTAL	300 007,87€	300 007,87€

TOTAL DU BUDGET	630 133,87€	630 133,87€
------------------------	--------------------	--------------------

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- le budget primitif 2022
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 13/04/2022
Transmis en sous-préfecture le 13/04/2022
Document exécutoire à compter du 13/04/2022



Envoyé le 13-04-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 13-04-2022
NOTIFICATION FAST

